

Signature de la charte départementale REAAP Valoriser le rôle et la place des parents



Les élus et les partenaires lors de la signature officielle.

■ Le Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents du Pas-de-Calais (REAAP 62) est un réseau regroupant des parents, des acteurs bénévoles et salariés, des institutions, des militants associatifs... autour d'une même conviction : les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants.

Depuis 4 années, la Communauté de Communes de Desvres-Samer est pleinement associée à ce dispositif et diverses actions et animations

sont régulièrement mises en place en faveur de la parentalité (exemple : le projet découvrons la nature en famille en 2010).

Lors d'une réception qui s'est déroulée à la salle Biscopep à Crémarest, les élus de la CCDS, emmenés par la vice-présidente à la petite enfance Evelyne Durot, ont signé la charte départementale REAAP. Notons que cette charte est le résultat d'une réflexion collective. C'est un document de références communes pour les

acteurs engagés dans les actions parentalité. La Charte des REAAP 62 définit 8 axes forts : la participation, la co-éducation, la diversité, la mixité sociale, la priorité du territoire, le soutien à l'initiative, la solidarité intergénérationnelle et l'échange. La Communauté de Communes, signataire de cette charte s'engage donc, dans ses interventions, à renforcer, valoriser le rôle et la place des parents dans tous les lieux participant à l'éducation des enfants.